

34 - CESSION D'UN APPARTEMENT SITUÉ 34 TER RUE HONORÉ LAPORTE

Dans le cadre de la gestion et de l'optimisation de son patrimoine privé, la ville de Tarbes a décidé de mettre en vente au plus offrant un appartement situé 34 ter rue Honoré Laporte.

Cet appartement, situé au rez-de-chaussée, constitue le lot n° 81 de la copropriété « les balcons de Saint-Jean ». D'une surface de 73.74 m² il comprend une entrée, un salon-séjour, cuisine, salle de bain, 2 chambres, WC, balcon. L'appartement dispose d'une cave (lot n° 45) et d'une place de parking (lot n°4).

Il est vendu occupé par des locataires.

La mise à prix a été fixée à 81 000 € sur la base de l'estimation faite par France Domaine.

Monsieur ABAÏR a fait une offre d'achat à 70 000 €.

Compte tenu des travaux à réaliser dans cet appartement, cette offre a été acceptée.

Sur avis favorable de la commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Action Cœur de ville du 13 septembre 2022, il est proposé au Conseil municipal :

- de valider la cession de l'appartement, de la cave et de la place de parking à Monsieur ABAÏR pour un montant de 70 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents à intervenir à cette occasion.



DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
SUBDIVISION URBANISME - OPERATIONNEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022 :

CESSION D'UN APPARTEMENT SITUÉ
34 TER RUE HONORÉ LAPORTE



35 - CESSION D'UN APPARTEMENT SITUÉ RUE DES CARMES

Dans le cadre de la gestion et de l'optimisation de son patrimoine privé, la ville de Tarbes a décidé de mettre en vente au plus offrant un ancien logement de fonction de l'école maternelle Michelet situé 12-14 rue des Carmes.

Sur 2 niveaux, d'une surface habitable de 110 m² environ, il comprend : cuisine, WC, séjour, 3 chambres, SDB, terrasse. Le logement est vacant depuis de nombreuses années et dispose d'un accès indépendant de celui de l'école.

La mise à prix a été fixée à 115 000 € sur la base de l'estimation faite par France Domaine.

Monsieur Jérôme Garcia, représentant la SCI EL PUEBLO, a fait une offre d'achat à 97 000 €, qui a été acceptée.

L'école et l'immeuble, comportant deux logements et une cave, se trouvent sur la même entité foncière cadastrée AX n° 171 et 172.

Avant la vente, des formalités devront être régularisées. L'immeuble devra faire l'objet d'une division en volumes afin de scinder la partie publique de l'école de la partie privée des logements.

Ensuite, la partie privée fera l'objet d'une mise en copropriété. Un état descriptif de division qui comportera pour chaque lot, la partie privée et la quote-part des parties communes ainsi qu'un règlement de copropriété devront être préalablement établis.

Sur avis favorable de la commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Action Cœur de ville du 13 septembre 2022, il est proposé au Conseil municipal :

- de valider les opérations préalables de division et de mise en copropriété,
- de valider la cession de l'appartement et de la cave à la SCI EL PUEBLO au prix de 97 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents à intervenir à cette occasion.